

saigne infos

Pâturages de Saignelégier

Edito

Aux habitants de la commune de Saignelégier

Mesdames, Messieurs,
Le Conseil communal a le plaisir de vous adresser le Saigne Infos de juillet 2023. Comme vous pourrez le découvrir, les projets publics et privés sont nombreux et le travail du conseil ramené à 7 membres depuis le début de cette législature est important, mais passionnant.

Nous aurons à cœur de vous informer, de maintenir une bonne communication, et d'être à l'écoute de vos remarques et propositions constructives avec vous tous qui habitez notre belle commune, des bords du Doubs à l'Etang de la Gruère.

Au nom de tous, Conseil communal et services communaux (administration, voirie, Espace de vie enfantine), nous vous souhaitons un bel été.

Catherine Erba, maire

Comme beaucoup d'entre vous l'avez probablement déjà constaté, le paysage aux alentours du camping de Saignelégier a quelque peu changé ces derniers temps.

Suite à divers accidents avec des vaches-mères, l'inquiétude s'est fait particulièrement ressentir dans cette zone et en fin d'année dernière une expertise a été demandée au Service de prévention des accidents dans l'agriculture.

Plusieurs variantes nous ont été présentées et une rencontre avec les différents acteurs autour de ce site a été organisée début avril afin de trouver ensemble, la meilleure réponse.

De cette rencontre en est ressortie la pose d'une barre des deux côtés de la route entre le camping de Saignelégier et Sous le Bémont. Divers portails ont également été posés afin d'accéder aux pâturages.

La création de cette zone sans bétail, permet dans un premier temps, l'aménagement d'une zone plus sûre pour les promeneurs et dans un deuxième



temps, d'alléger la pression sur les vaches et leurs veaux par une trop forte présence du public. Le but de cela étant de bénéficier d'une meilleure cohabitation.

La pose de barrières est une chose qui ne se prête pas à tous les pâturages et c'est pourquoi le projet d'un sentier didactique est à l'étude. Ce sentier a pour vocation, à travers une série de panneau, de sensibiliser les promeneurs quant aux comportements adéquats à avoir lors d'une rencontre avec le bétail de nos pâturages.

Pour terminer, vous trouverez avec ce code QR, diverses informations de sensibilisation sur les bons réflexes à adopter lors de promenades dans les pâturages

Marc Jobin



La vaisselle réutilisable fait son apparition au Marché-Concours

La loi cantonale sur les déchets, adoptée par le Parlement, impose l'utilisation de vaisselle réutilisable aux manifestations. Cette loi sera appliquée pour la première fois au Marché-Concours de cette année. Comme dans d'autres fêtes, une consigne de Fr. 2.- sera

demandée par gobelet / assiette, Fr. 1.- par services. Il sera possible de déposer les gobelets dans n'importe quel stand dans le village et récupérer la consigne.

**Marc Jobin /
Monika Kornmayer**

Suisse.bouge



Saignelégier s'est inscrit pour la deuxième fois au programme national «suisse.bouge». Plusieurs personnes et sociétés sportives de la commune ont participé

à ce défi intercommunal. Une marche avec le Conseil communal a été organisée avec succès. Grâce aux efforts de chacun, la commune a accumulé un total de 102 038 minutes et Saignelégier s'est classé à la 41^e position sur 538 communes. Bravo et un grand merci aux différents participants.

Monika Kornmayer



Appartement à louer aux Pommerats

- A louer à l'ancienne école, 1 appartement de 4.5 pièces refait à neuf au 1^{er} étage : comprenant 1 grand hall d'entrée, armoires murales de rangement, cuisine agencée, salle de bain, 3 chambres à coucher, 1 grand salon, place de parc

• **Loyer:** Fr. 1000.- + 300.- charges

• **Contact** 079 240 71 32 ou mail : serge.parrat@saignelegier.ch

Nos déchets en quelques chiffres

L'administration communale a récemment synthétisé l'ensemble des déchets ménagers collectés en 2022 sur le territoire communal. Je vous propose un petit récapitulatif de ces données ainsi que quelques rappels.

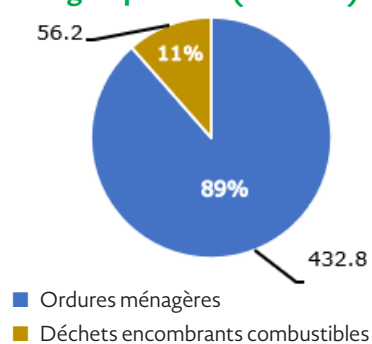
L'année dernière, la quantité de déchets ramassée se monte à un peu plus de 1000 tonnes, ce qui représente un peu moins de 400 kg de déchets produits par habitant.

Tous ces déchets sont exploités et deux types de valorisation sont aujourd'hui pratiqués.

Tout d'abord la filière de **valorisation énergétique**, que 48 % de nos déchets empruntent. En quelques mots, les ordures ménagères et les déchets encombrants combustibles sont incinérés à l'entreprise Vadec. La chaleur produite est récupérée soit pour alimenter le réseau de chauffage à distance de La Chaux-de-Fonds, soit pour produire de l'électricité.

La grande majorité de nos déchets transportée chez Vadec pour incinération est composée d'ordures ménagères.

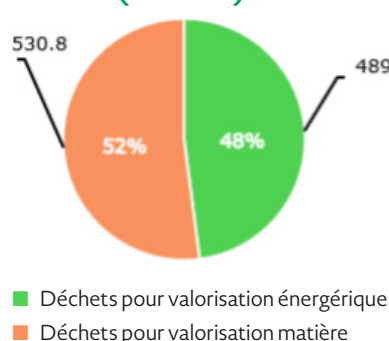
Quantité de déchets valorisée énergétiquement (en tonne)



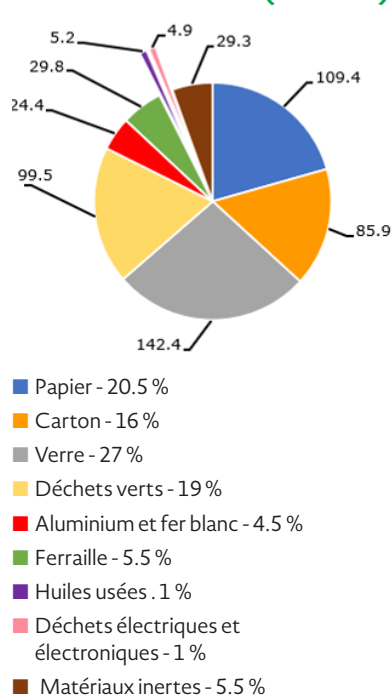
Le solde des déchets récoltés le sont afin de pouvoir les recycler au maximum et passe par une filière de **valorisation matière** (52 % de nos déchets). C'est ainsi que le carton, papier, l'aluminium, la ferraille et autres sont récupérés de manière séparée afin de leur donner une seconde vie en fournissant un minimum d'énergie.

Pour cela un tri de qualité permet de valoriser financièrement ces matières à un meilleur taux et de recycler ces matériaux de manière plus efficace, d'où l'importance de trier correctement nos déchets.

Quantité de déchets ménagers récoltée (en tonne)



Quantité de déchets avec une valorisation matière (en tonne)



En grande majorité le travail de tri réalisé par les habitants et le respect du règlement est bien suivi et pour ceci, nous vous en remercions !

Suite à certaines observations, il me semble tout de même utile de rappeler quelques points :

- Des sacs non taxés sont encore régulièrement trouvés dans les moloks, merci de prendre les bons sacs
- Les casseroles, poêles et autres ne sont pas à déposer sur les bennes des éco-points mais sont à déposer aux encombrants
- Les éco-points tout comme les encombrants ne sont pas ouverts aux entreprises

Marc Jobin

Fête des voisins

Plusieurs quartiers ont participé au mois de juin à la fête des voisins initiée par la commune. L'ambiance était de la partie et les rires ont accompagné la petite brise d'été.

Le concept de la fête des voisins est né à Paris en 1999. L'idée est d'inviter les habitants à organiser une fête dans leur quartier afin de créer des liens et des échanges de bon voisinage.

Monika Kornmayer



Assainissement de l'éclairage public

Le Conseil communal est conscient qu'il ne faut pas manquer le tournant de la transition énergétique. Nous allons procéder à plusieurs mesures en commençant par l'éclairage public. Comme nous vous l'avions expliqué dans un précédent « Saigne Infos », il est impossible d'arrêter entièrement et simplement l'éclairage public la nuit pour des raisons techniques et sécuritaires. Cependant, une solution a été trouvée. Afin d'optimiser l'éclairage nocturne, tous les candélabres de la commune passeront désormais à un système LED. Grâce à cette nouvelle technologie moins énergivore, nous estimons les économies d'énergie à

environ 70 %. De plus, pour diminuer significativement la pollution lumineuse, l'intensité des candélabres dans les rues du village sera réduite de 22 h à 5 h. Ces candélabres dits « intelligents » possèdent des détecteurs de mouvement et, par conséquent, l'intensité lumineuse augmentera lors du passage de personnes afin de garantir la sécurité de ces dernières. Concernant le secteur de la route cantonale, il sera réglé différemment de manière à respecter les normes de la circulation routière. Ces travaux se feront sur 2 années soit respectivement en 2023 et 2024.

Serge Parrat

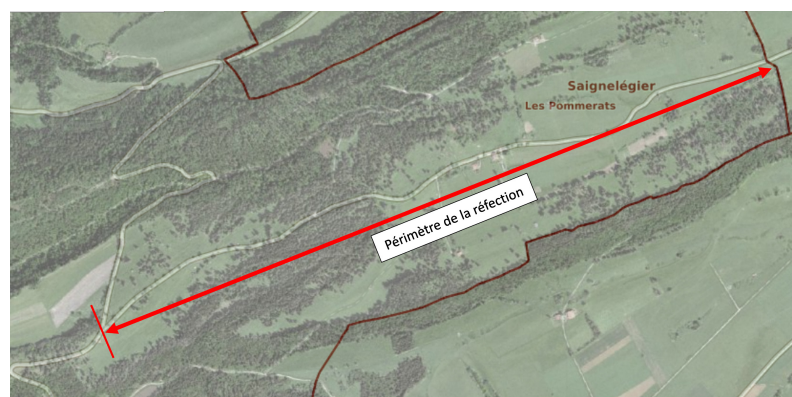
Réfection route des Plaimbois

Un crédit-cadre de Fr. 800 000 a été accepté lors de l'assemblée de décembre 2022 pour la réfection de la route des Plaimbois qui relie les Pommerats aux Enfers. Le tronçon concerné va de la cabane du Pontat à la limite communale. Une subvention cantonale 63 % sera demandée pour ce projet.

Cette réfection est prévue dès septembre 2023.

Le coffre de la route actuellement insuffisant sera amélioré et la route entièrement refaite selon les nouvelles normes.

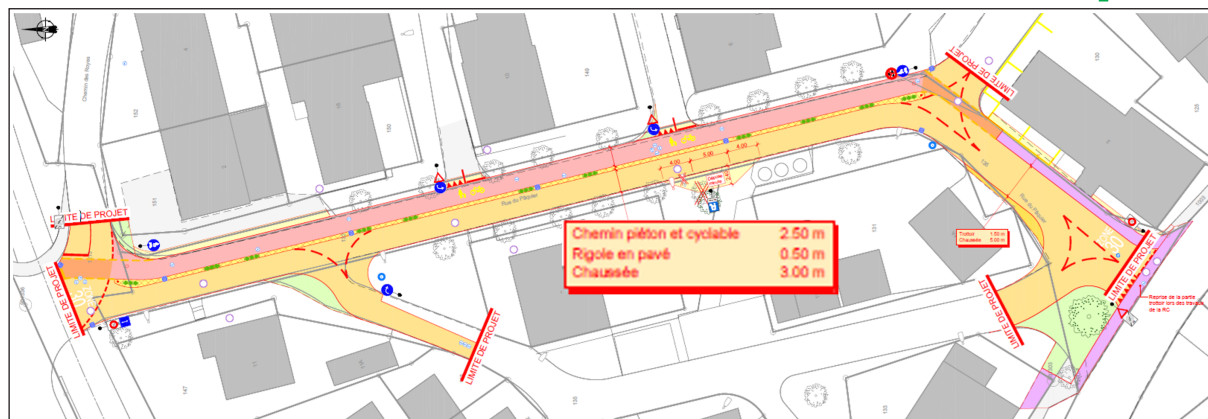
Stéphanie Vuilleumier



Réfection de la rue du Pâquier

Lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2022, un crédit-cadre de Fr. 600 000 a été voté pour la réfection de la rue du Pâquier. Dès lors, un mandat a été attribué au bureau ATB SA pour les études et le suivi de la réalisation d'une réfection complète de la route et des réseaux. Ce projet donne l'opportunité de rénover les infrastructures souterraines et de moderniser l'espace de vie.

Les travaux souterrains concerneront les canalisations d'eaux usées et les conduites d'eau potable qui seront entièrement remises à neuf. La société Franches-Montagnes Energie SA va également profiter de poser le chauffage à distance. La rue du Pâquier est également très utilisée par la mobilité douce, notamment par les cyclistes et piétons évitant les axes routiers principaux. Une réflexion a donc été menée afin d'autoriser et favoriser le trafic piétons



Plan des aménagements et profil de la route (source : plans ATB SA)

et cycliste en bidirectionnel. Cette réflexion a mené à l'aménagement d'une piste pour véhicules motorisés en sens unique comme actuellement et d'une piste de mobilité douce. Ces deux pistes seront séparées par une rigole avec la possibilité de mettre des bacs à fleurs à la belle saison. Le trafic en bidirectionnel sera garanti lors

du Marché-Concours avec une largeur suffisante pour que les poids-lourds puissent croiser plus facilement qu'aujourd'hui. Les changements incluent également la mise en zone 30 du quartier entier. Le passage à niveau est planifié en bidirectionnel. Il sera donc possible de traverser les voies en venant du chemin des Royes.

A noter qu'une procédure « plan de route » est en cours. Une publication officielle sera effectuée après la validation cantonale. Les plans seront consultables sur le site internet de la commune et au bureau ATB SA durant les vacances d'été communales.

Stéphanie Vuilleumier

D'où vient notre eau du robinet ?

La commune de Saignelégier possède cinq réseaux d'eaux potables distincts. Ces réseaux sont alimentés soit par nos propres sources, soit par les sources et puits du Syndicat pour l'alimentation des Franches-montagnes en eau potable (SEF). Les quantités consommées en 2022 selon la provenance sont illustrées dans le graphique ci-joint.

Les réseaux de Goumois et de Vautenaivre sont uniquement alimentés par leurs sources, désinfectées grâce à des lampes UV. En 2022, avec la sécheresse, le hameau de Vautenaivre a eu juste suffisamment d'eau. La source de Goumois, elle, donne toujours suffisamment d'eau pour le village.

La source des Pommerats est traitée par lampe UV alors que la source de Saignelégier nécessite un traitement plus énergivore avec une ultrafiltration (l'eau est poussée à travers des membranes très fine ne laissant pas passer les bactéries). La part d'eau provenant du SEF, complétant les sources lorsque celles-ci ne suffisent pas, s'est élevée à 20 % pour les Pommerats et 60 % pour Saignelégier.

Enfin le réseau de Chaumont, alimentant les Cerlatez, La Theurre et le Chaumont est entièrement alimenté par le SEF.

Des analyses de la qualité de l'eau ont été réalisées durant toute l'année 2022. Tous les résultats sont conformes et disponibles sur le site internet de la commune. La

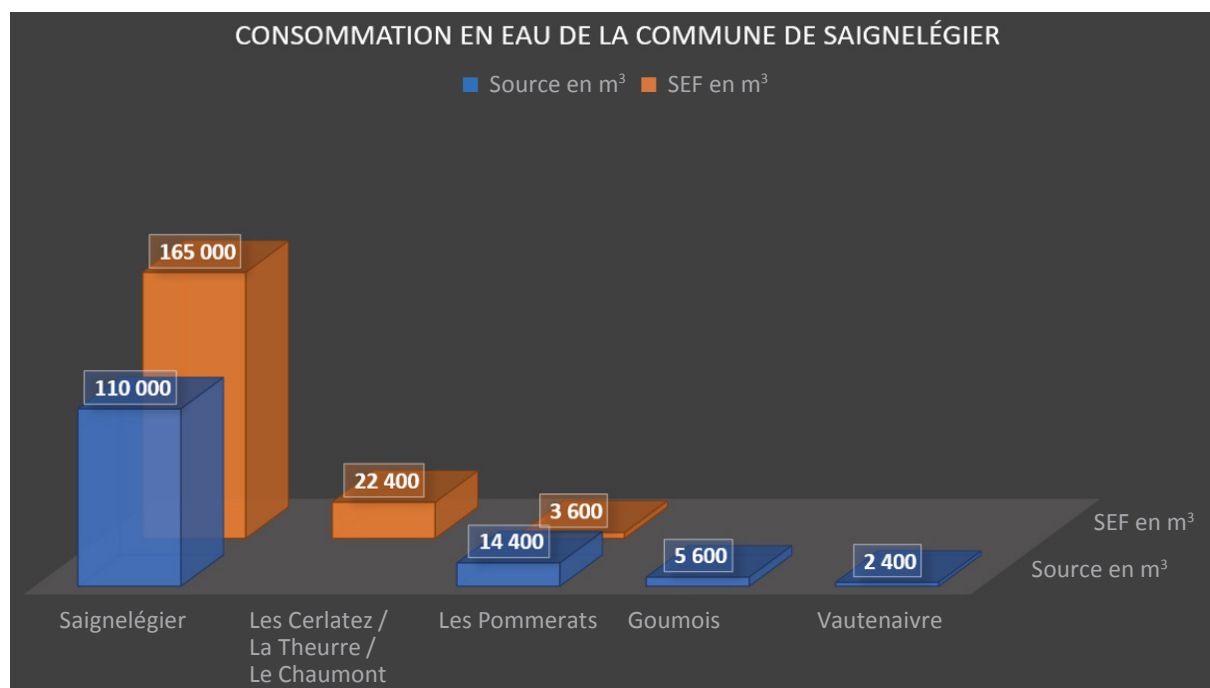
commune de Saignelégier n'est pas touchée par la problématique souvent médiatisée du chlorothalonil.

Comme l'eau potable est une denrée alimentaire, des règles strictes de suivi de la qualité sont exigées. Un nouveau manuel d'autocontrôle a été mis en place

au début de l'année permettant au fontainier de suivre les contrôles nécessaires et de les documenter, suivant les nouvelles normes.

En résumé, vous pouvez boire sans crainte l'eau du réseau qui est d'excellente qualité !

Stéphanie Vuilleumier



Des aménagements importants à l'étang de la Gruère

Afin de garantir un accès adéquat à l'étang de la Gruère, de canaliser les quelque 150 000 visiteurs qui s'y rendent chaque année et de réduire la pression sur la réserve naturelle, des travaux importants sont prévus ces prochains mois afin de garantir la pérennité du site dont les sentiers sont dégradés. En effet, le chemin est actuellement composé d'une mosaïque de structures de types et d'états de vieillissement très variables (goudron, groise, ponton en bois et sol nu). L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou les poussettes est en outre mauvaise sur l'ensemble du chemin d'accès et du pourtour de l'étang. Seuls quelques tronçons permettraient actuellement le passage de personnes se déplaçant en fauteuil roulant.



Exemples représentant le mauvais état des sentiers.

Deux types de travaux

Le but des travaux qui seront entrepris est d'assurer la bonne cohabitation entre les visiteurs et les riverains du site ainsi que de préserver les valeurs naturelles et paysagères exceptionnelles du lieu. Le pourtour de l'étang a été divisé en deux parties, secteur « tout public » et secteur « à faible infrastructure ».

Secteur « tout public »

Il s'agit du tronçon se trouvant entre les deux parkings d'accès à l'étang. Il est prévu de construire à cet endroit un ponton en continu depuis le début du tour de l'étang (côté Petite Theure) jusqu'à la digue. Le modèle de ponton retenu est identique à celui du sentier didactique du Marais-Rouge aux Ponts-de-Martel dans le canton de Neuchâtel (voir schéma et image ci-contre).

Contrairement à aujourd'hui, la structure ne sera plus posée directement sur le sol mais sur des pieux enfoncés dans la tourbe, ce qui limitera l'impact sur le milieu naturel. Des petites plateformes permettront d'accéder à l'eau en différents endroits. Aux Ponts-de-Martel, l'installation est restée 15 ans sans besoin de travaux de réfection et avec peu d'entretien.

Secteur « à faible infrastructure »

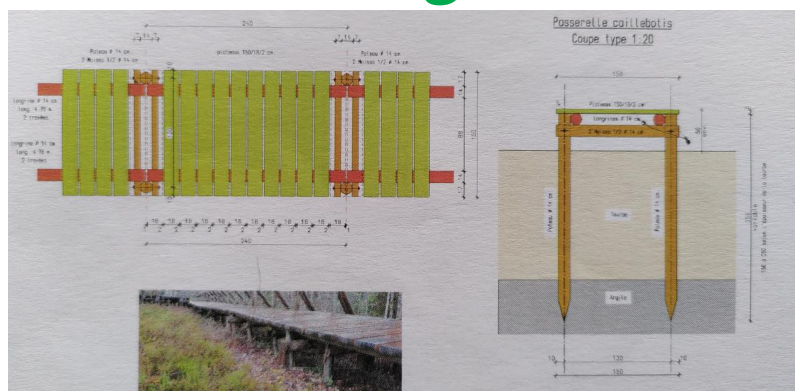
Sur le reste du pourtour de l'étang de la Gruère, les mesures d'amélioration consistent en la pose ou le renouvellement de barrières qui délimiteront plus précisément le chemin afin de canaliser les visiteurs.

Plutôt que d'installer uniquement des barrières hautes en bois, comme on en trouve déjà dans certains secteurs de la réserve, il est prévu de poser une barrière formée de poteaux reliés par une corde. Ce système pourrait également être utilisé pour baliser les différentes zones de détente prévues.

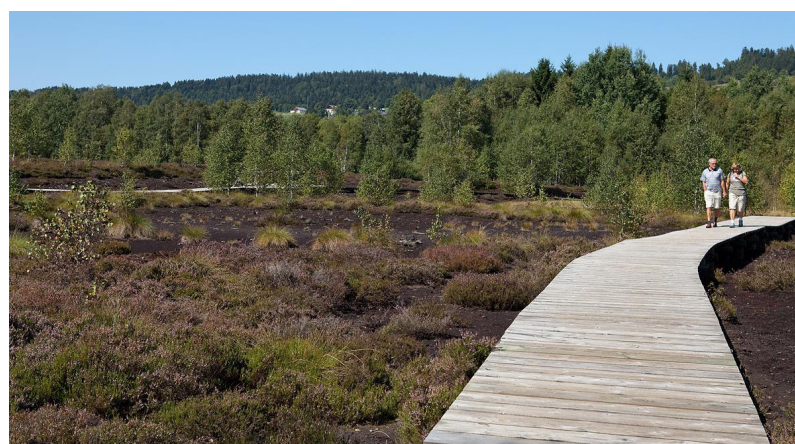
Consultation et mesure urgente

Un processus de consultation auprès de plusieurs associations impliquées sur le site est en cours avant le dépôt de la demande de permis de construire, dans le courant de l'été. Des informations plus détaillées seront en outre données dans le cadre d'une assemblée communale extraordinaire.

Par ailleurs, des travaux urgents de sécurisation de 42 mètres de ponton, à l'entrée de l'étang côté Petite Theurre, sont en cours. Ils ont débuté le 26 juin et sont prévus pour une durée de 2,5 semaines. Un sentier de contournement est mis en place.



Proposition d'infrastructure à mettre en place sur le secteur « tout public ».



Exemple de sentier dans la tourbière des Ponts-de-Martel. © 2009, Roland Zumbuehl

Plusieurs acteurs engagés

Le site de la Gruère étant situé sur le territoire de la commune de Saignelégier, cette dernière est responsable de sa gestion. L'Etat jurassien est quant à lui en charge de l'application des mesures de protection de l'environnement et de la valorisation touristique du site. Au niveau opérationnel, ce sont le Parc naturel régional

du Doubs et le Centre Nature Les Cerlatez qui sont chargés des actions de terrain comme la sensibilisation, la coordination des aménagements et l'entretien des infrastructures touristiques du site. Ce sont donc ces deux entités qui seront chargées de coordonner et de superviser les futurs travaux.

Catherine Erba

Halle du Marché-Concours

Retenue parmi les 1233 plus beaux lieux pour organiser des événements, la Halle du Marché-Concours a obtenu de Swiss Location Awards, la note de 8.7 sur 10. Cette note lui vaut le label « Excellent ». Les votes des internautes, des professionnels de l'événementiel et d'un jury d'experts indépendants ont permis d'établir le palmarès des Swiss Location Awards 2023.

Monika Kornmayer

